

Les montants demandés, qui n'étaient pas forcément hors de portée des débi-rentiers à l'époque sont devenus insoutenables avec les années et les évolutions de la vie (retraite, maladie, faillites...).

Nous avons montré le faible taux de révisions acceptées par la justice et encore plus le fardeau insoutenable d'une conversion en capital opérée avec un barème, prévu lui pour des rentes capitalistiques ; bref nous avons montré que la loi ne résolvait pas le problème des vieilles rentes. Et nous avons plaidé la cause des débirentiers à faibles revenus au nom de l'équité fiscale.

Nous avons donc demandé un crédit d'impôt au lieu de l'habituelle déduction du revenu imposable.

Nous avons été compris. **Notre demande a même été déclarée recevable...** sous réserve d'une étude par la Direction de la Législation Fiscale.

Un mois plus tard nous étions en pleine campagne électorale.

### **Une campagne éclair : avril-mai 2007**

Dès le démarrage de la campagne présidentielle nous avons adressé un message clair à tous les candidats : *la loi sur le divorce de mai 2004 n'a pas résolu le problème des vieilles rentes viagères de prestation compensatoire, que comptez-vous faire ?*

Une lettre type a été envoyée à tous les responsables de QG de campagne, souvent relayée par les adhérents.

Tous les grands partis ont répondu... même José Bové qui a sagement avoué que son programme ne descendait pas à ce niveau de problème... il est clair que l'altermondialiste était loin de nos préoccupations.

Plus sérieusement à gauche et au centre il nous a été répondu que la réforme du divorce de 2004 a bien dédramatisé le divorce, peut-être le rachat de la rente viagère et en particulier le barème seraient-ils à revoir... ouf, le satisfecit n'était-il pas total !

Une seule réaction positive et une promesse : celle de Christine Boutin, alors en charge des problèmes de justice dans l'équipe de campagne de Nicolas Sarkozy. Elle promet, si elle est réélue député des Yvelines, de faire passer nos revendications auprès du Président et de préparer les amendements nécessaires.

### **L'attente de la mise en place des acteurs : six mois de relance mai-octobre 2007.**

Après l'élection présidentielle il nous a fallu encore attendre la mise en place des

nouveaux acteurs du gouvernement et en particulier dans les différents cabinets.

Nos interlocuteurs avaient changé, et en particulier ceux du Ministère des Finances où nous avons reçu un accueil et une écoute positifs à notre demande d'avoir fiscal dès le mois d'avril.

Il nous faudra six mois de relance et d'attente pour obtenir un rendez-vous avec le nouveau cabinet du Ministère des Finances.

Finalement ce n'est que le 12 Octobre que nous avons été reçus par le responsable de la fiscalité personnelle au cabinet de Mr Woerth, Ministre en charge du Budget de l'Etat.

Manifestement notre dossier a été lu, notre demande est toujours jugée recevable, il reste à en définir les modalités, la hauteur du crédit d'impôts et la faisabilité légale.

Il faut donc attendre que la Direction de la Législation fiscale en décide. Nous sommes en plein vote des budgets à l'Assemblée Nationale ! Autant dire que Bercy tourne à cent à l'heure !

### **Le dernier appel**

Il nous faudra encore beaucoup relancer Bercy.

Enfin le responsable de la fiscalité personnelle me rappelle pour me dire qu'ils travaillent sur «le fond du problème», mais qu'ils ne peuvent mettre en œuvre la solution immédiatement.

Voici le compte-rendu de notre entretien que j'envoie au Conseil d'administration le 28 Novembre :

*Je viens d'avoir un entretien avec le ministère des Finances qui m'avait promis une réponse pour fin novembre. La voici :*

*Ils ne ferment pas la porte mais ils ne peuvent inclure notre demande dans la loi de finances 2008.*

*En gros : "Votre demande n'est pas rejetée mais elle coûte 30 millions d'euros et elle n'est pas étayée par une demande des députés. Il serait donc difficile de leur faire voter un amendement de ce type dans l'état actuel des finances. Il faut retourner faire le travail d'explications que vous avez fait auprès du Ministère, cette fois-ci auprès des députés. Car nous aurons du mal à justifier, sans une demande "nationale" sur ce sujet, que les dégrèvements d'impôts soient utilisés pour réparer les erreurs d'appréciation de la justice". (sic)*

*Par contre dans le cadre de la RGPO (Revue Générale des Prélèvements Obligatoires) au chapitre des prélèvements de la famille ils peuvent intégrer une mesure qui prenne en compte notre*

*demande. Le travail de la RGPO est en fait une remise à plat de la fiscalité obligatoire qui permet de valider l'utilité des prélèvements, les redondances... etc, bref c'est une remise à plat du système fiscal personnel. Un an de travail au moins qui commencera début 2008 c'est prévu... Notre requête fera partie des sujets étudiés.*

### **Et maintenant, que fait-on ?**

On continue, avec la même obstination. Parce que la voie est étroite : personne n'obtiendra la fin des vieilles rentes, nous ne pouvons que soulager ceux qui les paient, et de la seule manière techniquement acceptable : la mesure fiscale.

La prise en compte mathématique des sommes déjà versées est impensable compte tenu du barème basé sur l'espérance de vie des créancières.

Bercy est d'accord pour travailler sur l'intégration de notre demande dans le cadre de sa «RGPO». Mais on nous réclame un soutien politique en masse.

Il faut donc que les députés demandent la même chose.

Pour cela il faut faire un travail pédagogique énorme : nous devons à nouveau solliciter des rendez-vous, expliquer, préparer des textes pour que les bonnes questions au gouvernement soient posées. Déjà de nombreux députés nous ont assurés de leur soutien tout au long de nos interventions. Mais aucun n'a suffisamment étudié le problème pour contrer les réponses convenues du Ministère de la Justice. Nous devons leur mâcher le travail.

Par ailleurs il faut revenir à la charge pour faire cesser la menace de la conversion en capital, que ce soit du vivant du débiteur ou à son décès. Il faut obliger le ministère de la justice à trouver d'autres modalités de conversion. Peut-être en redonnant le libre arbitre aux juges.

En tous cas il faut encore et toujours marteler l'origine de la disproportion des sommes versées, et ne pas réclamer l'impossible.

Nous allons au cours de notre prochaine assemblée générale valider nos actions 2008, et, à l'aide des exemples de cas les plus désespérés, continuer à montrer que des solutions sont possibles pour soulager les plus atteints sans toucher aux ressources des créancières.

Mais nous ne ferons ce travail que si vous le souhaitez encore. Les miracles n'existent pas.

Suzanne Barthod Présidente CCN ARPEC

## **ASSEMBLEE GENERALE du CCN ARPEC : Un événement !**

Elle se tiendra le 12 Janvier 2008 de 14H30 à 17H aux salons du Buffet de la gare d'Austerlitz à Paris. Pour la première fois les adhérents de toutes les régions de France seront réunis sous la bannière du CCN ARPEC.

Nous nous réjouissons de vous retrouver tous au sein d'une association pacifiée et sereine. Débats et compte-rendu sur le site <http://divorcepc.free.fr> ou par courrier sur demande au Secrétaire Général Jean Claude Porte.